



### **HCR Santé : une meilleure mutuelle pour renforcer l'attractivité de la branche des Hôtels, Cafés, Restaurants**

Le 28 juin 2022, un nouvel accord santé était signé pour la 1ère fois par l'ensemble des organisations syndicales et deux des quatre organisations patronales.

Cet accord était historique par l'unanimité qu'il a produite, mais surtout et avant tout, pour les avancées majeures qu'il représentait pour les salariés de la branche.

Nous, les organisations syndicales de la branche, ne pouvons que regretter l'opposition de l'UMIH et du GNC à l'extension de cet accord. C'est pourquoi nous avons signé à nouveau, et à l'unanimité, un accord santé le 2 février 2023 avec le GNI et le SNRTC.

Les problèmes internes de gouvernance de l'UMIH ne doivent pas empêcher l'extension de cet accord historiquement majoritaire et cela pour la 1ère fois.

Cette détermination des organisations syndicales à rénover leur dispositif santé constitue une réponse forte aux difficultés actuelles rencontrées par les salariés de la branche, la soi-disant préoccupation principale du patron de l'UMIH.

Par ce nouvel accord, les partenaires sociaux signataires entendent pérenniser cet atout conventionnel qui permet aux salariés de toutes les entreprises de la branche, quelle que soit leur taille, d'avoir accès à une mutuelle santé aux mêmes conditions, renforcée dans les garanties et services proposés aux salariés, en particulier dans le domaine de la prévention santé et de la qualité de vie des salariés.

Cet accord renforce également le pouvoir d'achat de ces derniers en leur permettant de bénéficier des meilleures prestations sans reste à charge pour des postes aussi essentiels que les frais d'optique, les soins dentaires ou les audioprothèses et l'accord intègre également un Haut Degré de Solidarité qui va permettre d'accroître les efforts réalisés en faveur des salariés en difficulté.

Que cela soit par le gouvernement ou par la branche, les employeurs des HCR ont été très largement soutenus pendant le COVID ou, plus récemment, durant les incendies dans le Sud Est.

L'augmentation de la cotisation associée à ces évolutions, totalement prise en charge par les employeurs, n'est qu'un juste retour des efforts consentis en leur faveur. Pour faire face à la forte pénurie de main d'œuvre à laquelle doit faire face la branche, pour faire face à son manque d'attractivité, nous, les organisations syndicales signataires, estimons cet effort, qui préserve le pouvoir d'achat des salariés, comme un juste retour.

Nous en appelons à la responsabilité sociale des employeurs et en particulier au Président de l'UMIH, qui se doit d'accorder ses convictions sociales affichées dans une multitude de médias avec ses actes en cessant de parler d'opposition et en rejoignant cet accord.

L'intérêt des salariés des HCR doit passer avant toute opération médiatique pour faire le buzz !

Dans ces conditions, nous réaffirmons avec force que nous soutenons cet accord historique qui garantit et pérenniserait dans le temps une protection sociale de qualité pour l'ensemble des salariés des Hôtels Cafés Restaurants.

Stéphane Leroux  
Secrétaire Fédéral  
CGT Commerce et  
Services

Stéphanie Dayan  
Secrétaire Nationale  
CFDT Services

Nabil Azzouz  
Secrétaire Fédéral  
FO-FGTA

Jamel Hamdaoui  
Président du Syndicat  
HCR CFE-CGC  
Pour la Fédération  
INOVA CFE-CGC